22

Afficiné au CAHORS le : GRAND CAHORS 10 : 21 NOV. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20171109-20_09_11_17-DE Regu le 14/11/2017

Séance du 9 Novembre 2017 à 19 heures Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Aujourd'hui, 9 novembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 4 possédant une procuration

7 suppléants

- TITULAIRES: 53

ARCAMBAL

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle

BELLEFONT-LA RAUZE

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,

M. ANNES Jean-Pierre,

BOISSIERES

M. PARNAUDEAU Willy

BOUZIES

M. RAFFY Gilles,

CAHORS

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY

Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-

Luc, Mme RIVIERE Brigitte,

CAILLAC

M. TILLOU José, M. DUJOL Jean-Paul,

CALAMANE **CATUS**

M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,

CIEURAC

M. PEYRUS Guy,

DOUELLE

Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean, M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,

ESPERE FONTANES

Mme VALETTE Roselyne,

FRANCOULES

M. GUILLEMOT Jean-Luc,

GIGOUZAC

M. MOLINIE Romuald, M. JARRY Daniel,

LABASTIDE MARNHAC LAMAGDELAINE

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

LE MONTAT

Mme SIMON-PICQUET Agnès

LES JUNIES

M. REIX Jean-Albert,

LHERM MAXOU MECHMONT

M. VIVIER Jean-Luc, M. PRADDAUDE Jean-Paul,

MERCUES NUZEJOULS M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme DESSERTAINE Brigitte,

PRADINES

M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,

Mme HILT Martine, M. GILES Jérôme,

ST GERY-VERS ST MEDARD

M. FERNANDEZ Pierre,

TRESPOUX-RASSIELS

M. LAVAUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

- SUPPLEANTS: 7

BOISSIERES

Mme GARRIGOU Isabelle, M. PLANAVERGNE Jean-François,

FONTANES LABASTIDE DU VERT

Mme SOLIVERES Hélène,

LHERM

Mme SALANIE Jacqueline, M. RAFFY Bernard,

ST DENIS CATUS ST MEDARD

M. CICUTO Daniel,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

CABRERETS

M. SEGOND Dominique,

JUAN), M. DEBUISSON Guy,

CRAYSSAC

M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

MERCUES MONTGESTY Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. GALTHIE Jean-Noël,

PONTCIRQ PRADINES

M. CHATAIN Thierry, M. LIAUZUN Christian, M. MIQUEL Gérard,

ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST GERY - VERS ST PIERRE LAFEUILLE

M. FIGEAC Philippe, M. BORIES Olivier, M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Etaient excusés ou absents :

17 suppléants

BOUZIES CABRERETS CAILLAC CALAMANE CIEURAC **FRANCOULES GIGOUZAC** LES JUNIES MAXOU MECHMONT MONTGESTY NUZEJOULS **PONTCIRQ**

Mme MARMIESSE Yvette, M. PAULIN Peter, M. MARTIN Caroline, M. FAURE Jean-Pierre, M. GARD Michel, M. COMBET Gil, M. OUVRARD François, M. BARDINA Fabien, M. CHASTAGNOL Gérard, M. PONS Stéphane, M. LEFEBVRE Jean-Yves, M. BESSEDE Arnaud, M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE ST PIERRE LAFEUILLE

M. DECREMPS Frédéric, M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Objet: Signalétique d'information locale (SIL) viticole – Convention entre le Grand Cahors et le Syndicat de défense de l'AOC Cahors

A été adopté à l'unanimité

Affiché au GRAND CAHORS le: 2 1 NOV. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20171109-20_09_11_17-DE Recu le 14/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 novembre 2017 Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Gabriel FABLET

Service : Développement Touristique

<u>Objet : Signalétique d'Information Locale (SIL) viticole – Convention entre le Grand Cahors et le syndicat de défense de l'AOC Cahors</u>

Mesdames, Messieurs,

- Vu la délibération n°3 en date du 17 décembre 2015 relative à la signalétique cenotouristique portant sur la constitution d'un groupement de commande entre le Grand Cahors, la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et le Syndicat de défense de l'appellation d'origine contrôlée Cahors,
- Vu la délibération n°18 en date du 18 septembre 2017 relative à la SIL viticole portant sur la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble,

Dans le cadre de leur compétences statutaires en matière de développement économique et touristique, la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ont exprimé le souhait, en étroite association avec le Syndicat de défense de l'AOC Cahors, d'affirmer l'identité du vignoble cadurcien à travers la mise en place d'un programme global et cohérent de signalétique de l'espace viticole.

À cette fin, ces trois partenaires se sont accordés pour constituer ensemble un groupement de commande dans la perspective :

- De mener une étude de signalisation oenotouristique intégrant une phase de diagnostic, une phase de conception et de programmation et une phase d'accompagnement et de suivi des travaux (pose);
- D'assurer la conception, la fabrication et la pose du matériel (mâts et lames directionnelles, panneaux images d'entrée de territoire...) mais aussi la dépose de l'ancien matériel obsolète.

Suite aux délibérations du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant création du groupement de commande, et en date du 18 septembre 2017 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par le Grand Cahors à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot, il convient désormais de préciser les obligations de chacune des parties relatives au programme de Signalisation d'Information Locale (SIL) opéré en lien avec la Syndicat de Défense de l'AOC Cahors. Cela concerne les principes de répartition des coûts de fourniture et d'installation des mâts et panneaux mais également les obligations liées au suivi, la maintenance, l'entretien et la mise à jour de l'ensemble des équipements du dispositifs. La ventilation de ces obligations est définie par voie conventionnelle et figure dans le document ci-annexé.

AR PREFECTURE

046-200023737-20171109-20_09_11_17-DE

Regu le 14/11/2017

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a D'approuver le principe de la répartition des obligations qui relèvent du Grand Cahors d'une part, et du syndicat de Défense de l'AOC d'autre part, en matière de fourniture, d'installation, de suivi et d'entretien des équipements de la SIL viticole ;
- b D'approuver le projet ci-annexé de convention portant sur la gestion de la signalétique d'information locale (SIL) viticole ;
- c D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE